

Décision IPBES-8/3 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

La Plénière,

1. *Décide* que sa neuvième session se tiendra en 2022 et prie le Bureau d'arrêter les dates de cette session, compte tenu du calendrier des réunions intergouvernementales ;
2. *Prie* le Bureau de décider où se tiendra sa neuvième session ;
3. *Prie également* le Bureau de décider des modalités de sa neuvième session, y compris la possibilité de tenir la réunion en ligne si les circonstances ne permettent pas d'organiser une réunion en présentiel ;
4. *Décide* que sa dixième session se tiendra en avril ou mai 2023 ;
5. *Décide* d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'accueillir sa dixième session à Madison, dans le Wisconsin, sous réserve qu'un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;
6. *Prie* la Secrétaire exécutive de conclure et signer dès que possible un accord avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de l'organisation de sa dixième session, conformément aux règles et procédures applicables de l'ONU ;
7. *Prend note* des projets d'ordre du jour provisoire de ses neuvième et dixième sessions, qui figurent dans l'annexe de la présente décision ;
8. *Prie* la Secrétaire exécutive d'inviter les membres et les observateurs qui sont l'objet du mécanisme de participation renforcée prévu dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit des observations sur le projet d'organisation des travaux de sa neuvième session ;
9. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'établir la version finale du projet d'organisation des travaux de sa neuvième session à la lumière des observations reçues pendant sa huitième session et des observations reçues par écrit comme suite à l'invitation visée au paragraphe 8 de la présente décision.

Annexe de la décision IPBES-8/3

I. **Projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs à la neuvième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages ;
 - b) Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques ;

- c) Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations ;
 - d) Travaux concernant les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques :
 - a) Produits du programme de travail et plans de travail de l'équipe spéciale ;
 - b) Cadre pour l'avenir de la nature élaboré par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles.
 9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.
 10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030.
 11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.
 12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.
 13. Clôture de la session.

II. Projet d'ordre du jour de la dixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
 - c) Élection des membres du Bureau.
3. Admission d'observateurs à la dixième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Évaluation des connaissances :
 - a) Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ;
 - b) Travaux concernant les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques et collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
8. Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l'élaboration des politiques.
9. Renforcement de l'efficacité de la Plateforme.
10. Demandes, contributions et suggestions d'éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030.
11. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.
12. Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.
13. Clôture de la session.